



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

**SNUDI 89
FO**

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : stage FO + exeats

Page 3 : rythmes et carte scolaires

Page 4 : L'organisation

CONTRE LES REGRESSIONS SOCIALES POUR LA DEFENSE DU DROIT DU TRAVAIL RETRAIT DES ORDONNANCES MACRON

Salariés ou privés d'emploi, fonctionnaires, étudiants, lycéens, retraités, nous sommes tous touchés ou nous allons tous l'être. Réagissons!

Pour les fonctionnaires :

Baisse continue du pouvoir d'achat, remise en cause du statut général des fonctionnaires, dégradation des conditions de travail, stigmatisation des fonctionnaires, quatre raisons majeures de faire grève et de préparer la riposte pour faire reculer le Gouvernement :

- Point d'indice : blocage annoncé en 2018
- Retenue pour pension : encore une augmentation le 1er janvier 2018
- PPCR : Le ministère vient d'annoncer que ces mesures pour 2018 seraient retardées de 6 à 18 mois! Avions-nous tort de dire que le dispositif n'offrirait aucune garantie ? En revanche les rendez-vous de carrière, la nouvelle évaluation, eux sont maintenus.
- Augmentation de la CSG de 1,7 point : pour les fonctionnaires, encore une baisse du salaire net ?
- Ordonnances : déréglementation dans le privé, menace sur le statut de la Fonction publique

Fonctionnaires et agents publics : Tous en grève le 10 octobre 2017

Le SNUDI FO 89 revendique une défense du statut général des fonctionnaires, une augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis 2000, améliorer les carrières.

NON au jour de carence, à l'augmentation de la CSG et NON à la suppression des contrats-aidés!

Mobilisons-nous !

Dispensé de timbrage
FO
la force syndicale

MONETAU PPDC

P

PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

n° 40 - date de parution : sept. 2017

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Lucas ROMAIN

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnecfpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Les 9 et 10 novembre 2017 à Auxerre

CONNAÎTRE ET DEFENDRE SES DROITS

SPECIAL INCLUSION SCOLAIRE

En présence de César Landron, Secrétaire National du SNUDI-FO.

FORCE OUVRIERE a toujours revendiqué une orientation et une compensation adaptées au handicap et/ou à la difficulté pour les élèves à besoins particuliers et à la création de tous les postes et structures spécialisés à hauteur des besoins.

Or l'inclusion scolaire, mise en place par la loi 2005 et « rendue nécessaire » par la loi de Refondation Peillon dégrade nos conditions de travail, ne tient pas compte des besoins particuliers des élèves en situation de handicap: le rectorat recrute de moins en moins d'AVS, malgré certains avis médicaux, et remet en cause l'existence même des classes spécialisées et des structures spécialisées: RASED, CLIS-ULIS, IME, ITEP, SEGPA, EREA...

Derrière la philosophie volontairement trompeuse « d'égalité des droits et des chances » et de « droit pour chaque enfant », ce sont les restrictions budgétaires qui dominent avec pour objectif, dans l'Education Nationale, le démantèlement de l'ASH.

Pour tous, enseignants des classes, directions d'école, élèves, ATSEM, AVS... Ces inclusions scolaires, le plus souvent impossibles, conduisent à l'insécurité et à des conditions de travail intenable aussi bien pour les personnels que pour les élèves!

Les PE doivent s'improviser, en plus de leur charge de classe, enseignant spécialisé, éducateur spécialisé, psychologue, infirmier, assistant social... En maternelle, où il n'y a aucune classe ou structure spécialisée, on assiste à la multiplication des inclusions scolaires.

Avec la suppression annoncée de 150 000 emplois aidés, le nombre de notifications MDPH non respectées va nécessairement s'accroître et la situation se dégrader davantage.

Face à cela, il est nécessaire de nous armer face aux dérives de cette logique d'inclusion sauvage, à la remise en cause des structures et des enseignants spécialisés.

Avec la transformation du CAPA-SH en CAPPEI, ces enseignants spécialisés deviennent des référents pour aider à accueillir à moindre coût les élèves à besoins particuliers dans des classes ordinaires en dépit de leur handicap et du bon fonctionnement des classes et des écoles.

Là encore, l'Etat et l'Education Nationale ne sont responsables de rien, l'Ecole et ses enseignants sont incompétents et responsables de tout!

Connaître ses droits et trouver des moyens pour les défendre est une urgence!

Venez en discuter, échanger et débattre à ce sujet et bien d'autres lors du stage des 9 et 10 novembre.

Pour vous inscrire, adressez-vous au SNUDI FO 89

par téléphone au 03.86.52.55.12 ou par mail snudifo89@gmail.com

EXEAT-INEAT et recours à la Liste Complémentaire

Malgré une avancée l'an passée sur le sujet, suite à la mobilisation du SNUDI-FO, trop peu de dossiers d'exéats ont été accordés. Nous continuons à nous mobiliser pour qu'il y en ait davantage.

Trop de collègues, passionnés, investis, souhaiteraient enfin concilier vie de famille et vie professionnelle, pour cela, une seule chose à faire : **recruter davantage** ! Le SNUDI-FO a écrit en ce sens à la DASEN.

15% de satisfaction aux demandes de permutation, c'est largement insuffisant!

Cela est dû en partie au peu d'entrées dans le département, puisque seuls 18 collègues sont entrés. **Ce n'est pas tant un problème d'attractivité du département puisque 36 collègues avaient demandé l'Yonne en premier vœu.** Ce sont donc seulement 50% des demandes d'entrée dans notre département en premier vœu qui ont été accordées!

Maintenant, la seule solution est d'utiliser en urgence la Liste Complémentaire comme le prévoient les textes. **Nous relançons, dans ce sens, la pétition "pour un maximum d'exéats accordés : ouverture de la liste complémentaire au CRPE" qui avait recueilli plus de 120 signatures et avait lancé la mobilisation intersyndicale qui a permis, l'an passé, d'obtenir 10 exéats supplémentaires. Nous avons obtenu des avancées, la mobilisation menée par le SNUDI-FO 89 depuis plusieurs années commence à porter ses fruits, mais cela reste insuffisant.**

Signez et faites signer la pétition, à retrouver sur le site du SNUDI-FO 89

RETOUR A 4 JOURS: OUI... MAIS POUR TOUS!

De nombreuses écoles du département sont repassées à 4 jours (60% des communes, soit 45% des écoles). Ce que souhaitons tous véritablement, c'est **un retour à 4 jours partout sur le territoire national**. En plus des problèmes d'affectations qui en ont découlé et ont impliqué un mouvement et son ajustement toujours plus chaotiques, voici ce qui commence à remonter:

- **APC dans les écoles à 4 jours:** l'organisation sur les mercredis matins a été refusée dans les écoles qui en faisaient la demande, sous prétexte que ce ne serait plus une semaine à 4 jours. L'APC doit donc se dérouler sur des journées de 6h, alors que c'était refusé quand toutes les écoles étaient à 4,5 jours...
- **Animations pédagogiques:** les collègues vont-ils devoir y participer les mercredis après-midis, lorsqu'ils ne travaillent pas le mercredi matin? Celles-ci auront-elles lieu le soir, même après des journées longues? Pourra-t-on les choisir? Tous les collègues auront-ils un accès identique?
- **Brigades:** les collègues brigades rattachés à une école à 4 jours ne sont pas censés y être le mercredi matin, mais peuvent être joints sur leur portable.
- **Organisation personnelle et familiale:** elle en pâtit lourdement partout où dans un même secteur des écoles sont à 4 jours et d'autres à 4 jours et demi. Organisation et frais supplémentaires pour les collègues qui ont classe le mercredi, mais pas leurs enfants; organisation des temps partiels, des décharges, des remplaçants...

Et toujours, l'ingérence des mairies, les PEdT, la confusion entre scolaire et périscolaire, le budget éducation des collectivités territoriales revu à la baisse... et le mercredi matin (sans ATSEM en maternelle pour cause budgétaire) encore travaillé dans de nombreuses communes!

Le SNUDI FO 89 continue la mobilisation pour le retour à 4 jours pour tous sur 36 semaines et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon-Blanquer sur les rythmes scolaires et la territorialisation de l'Ecole. Nous revendiquons le maintien de la définition nationale des dates de congés et de vacances scolaires sans possibilité de dérogation

Faites nous remonter les problèmes rencontrés: nous pouvons intervenir.

Lisez le 4 pages du SNUDI-FO, signez et faites signer la pétition nationale

CARTE SCOLAIRE RENTREE 2017

Suite aux annonces faites par la DASEN lors du groupe de travail du 6 septembre sur l'ajustement de carte scolaire, de deux "transferts" de postes, ne semaine après la rentrée (c'est à dire deux ouvertures et deux fermetures mais dans les mêmes communes), **les organisations SNUDI-FO, SNUipp et SE-UNSA ont écrit un courrier commun à la DASEN pour dénoncer cette décision :**

« Comme vous le savez, nos organisations ont toujours été fermement opposées aux mesures de fermetures de classes à la rentrée, et davantage encore deux jours après la rentrée, dans le cadre de l'ajustement de la carte scolaire.

Malgré cela, cette année, vous avez pris la décision de « transférer » deux postes, à Auxerre et à Migennes sur des écoles des mêmes communes, transfert qui équivaut, dans les faits, à deux ouvertures et deux fermetures.(...) Cette décision de transfert, qui n'est autre qu'une fermeture dissimulée, est d'une violence considérable pour les équipes, les familles et les élèves. Nous déplorons ce principe et vous demandons solennellement de revenir sur les deux mesures de retrait de poste et de permettre ainsi aux écoles concernées de retrouver la sérénité nécessaire au bon déroulement de cette année scolaire.(...)De même nous demandons qu'à l'avenir, comme cela était le cas auparavant, aucune suppression de poste ne soit envisagée à la rentrée des classes. »

Suite à ce courrier, nous avons appris que le poste de PMQC, non pourvu depuis la rentrée à Migennes a enfin été attribué à une collègue. Mais ça ne règle pas tout, loin de là !

Les CTSD et CDEN de rentrée, qui doivent entériner ces décisions, auront lieu en novembre (le 14 et le 16) le SNUDI-FO se tient prêt à agir en déposant un préavis de grève à l'occasion de ces deux instances et en organisant des rassemblements devant l'IA et la préfecture. Nous poursuivons également la discussion avec les autres organisations, pour envisager ensemble l'action intersyndicale à mener.

Nous ne pouvons pas laisser passer une telle décision qui dégrade encore les conditions d'exercice des enseignants et le fonctionnement des écoles. Si nous n'intervenons pas, cela risque de se reproduire les années à venir : nous sommes tous concernés !

Cela sera l'occasion également de porter toutes les demandes d'ouverture qui n'ont pas été satisfaites et toutes les fermetures maintenues. En effet, de nombreuses situations évoquées en groupe de travail, sont restées sans réponse : effectifs très élevés (une école de REP à plus de 26 de moyenne par exemple), des situations compliquées non prises en compte (ULIS, élèves à besoin particuliers...) des postes de PMQC non pourvus, le manque de remplaçants qui ne va pas tarder à se faire ressentir...

Faites-nous remonter les dossiers de vos écoles afin que nous les défendions au CTSD et au CDEN et n'hésitez pas à nous contacter pour organiser la mobilisation, avec les parents, avec les élus...

NON aux fermetures de classes à la rentrée !

Création de tous les postes à hauteur des besoins !

Le \$NUDI-FO 89 :

**Un syndicat indépendant pour la défense des droits et des statuts...
et de l'Ecole de la République !**

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont malmenées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la mainmise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public : Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres...

\$yndiquez-vous au \$NUDI-FO !

Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2017

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												



**Rejoignez un
syndicat libre et
indépendant :**

**Rejoignez le
\$NUDI
FORCE
OUVRIERE**

**SNUDI
FO 89**

de l'Yonne !

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :

